

Thème : Actualité jurisprudentielle de la procédure civile

Date : Vendredi 20 mai 2022 de 14h à 17h

Lieu : Bourges

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Intégrer l'actualité législative et jurisprudentielle de la matière*
- *Anticiper la jurisprudence susceptible d'intervenir sur les points non encore tranchés*
- *Optimiser la rédaction des conclusions soulevant des questions de procédure ou y répondant*

Méthodes mobilisées :

Programme :

Panorama de l'évolution jurisprudentielle récente concernant, entre autres :

- **Les principes directeurs du procès civil**
- **Les actes de procédure**
- **La représentation**
- **Les mesures d'instruction**
- **La péremption**
- **L'appel**

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, remise d'un support écrit détaillé.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Maître Estelle GARNIER, Avocat au barreau d'Orléans

Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2021 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.